

Résolution

Lutter pour l'avenir de l'éducation publique dans une Europe sociale

Adopté par la Conférence du CSEE – la Conférence régionale de l'Internationale de l'Éducation (26-27 novembre 2024).

Faisant suite – et conformément – aux résolutions adoptées par le [9^e Congrès mondial de l'IE et le 10^e Congrès mondial de l'IE](#) convoqué à Buenos Aires en 2024, aux [résolutions](#) adoptées par la Conférence du CSEE en 2020, par la Conférence extraordinaire du CSEE en 2021 et par la Conférence spéciale du CSEE convoquée à Liège en 2022, la présente Conférence du CSEE :

Reconnait ce qui suit :

1. Le CSEE a pour mission de lutter pour l'avenir de l'éducation publique dans une Europe sociale. L'éducation de qualité est non seulement un bien public, mais aussi un droit humain. Tous les personnels de l'éducation doivent rejoindre le CSEE dans cette lutte, afin de défendre le rôle sociétal de l'éducation dans la création de démocraties plus justes à l'avenir.
2. L'éducation est un bien public et un droit humain. L'éducation publique est la pierre angulaire de la démocratie, de la cohésion sociale et du développement humain. Elle est essentielle à la fois pour les opportunités de vie des individus – enfants et élèves – et pour les progrès de la société dans son ensemble, car elle permet à tout·e·s d'acquérir les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires pour évoluer dans la société et y contribuer. Elle permet aux citoyen·ne·s de s'émanciper, promeut l'esprit critique et favorise le respect de la diversité. Pourtant, l'éducation publique en Europe est confrontée à une multitude de défis qui menacent sa qualité, son inclusivité et sa durabilité.
3. Les cadres européens et internationaux existants sont cruciaux pour définir les règles, les principes et les objectifs pour l'avenir du secteur de l'éducation et les politiques du travail et de l'emploi : par exemple, l'Espace européen de l'éducation, le Socle européen des droits sociaux, le cycle politique du Semestre européen, l'Espace européen de la recherche (EER) et les Objectifs de développement durable.

- 33 4. La montée de l'extrême droite et des mouvements extrémistes représente un problème
34 important dans le paysage politique actuel de l'Europe, notamment dans le contexte des
35 guerres et conflits en cours à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. Le discours populiste
36 véhiculé par les formations d'extrême droite gagne du terrain, exploitant les peurs et
37 l'insécurité générées par l'instabilité économique. Les élections européennes de juin 2024 ont
38 été un moment crucial pour définir l'orientation politique de l'Union européenne.
- 39 5. Si l'émergence des partis d'extrême droite représente une menace pour les institutions
40 politiques démocratiques, elle soulève également des inquiétudes quant à la voie empruntée
41 par l'Union européenne et, plus généralement, par les États membres. Lutter contre l'avancée
42 de l'extrême droite nécessite, d'une part, d'adopter une approche multidimensionnelle
43 englobant les politiques socio-économiques et les initiatives en faveur de l'intégration
44 culturelle et, d'autre part, de défendre avec force les valeurs démocratiques pour éviter
45 l'érosion des libertés et des droits fondamentaux.
- 46 6. Un grand nombre de pays européens sont touchés par une pénurie d'enseignant-e-s sans
47 précédent. Le manque d'attrait de la profession enseignante, dû notamment à la faiblesse des
48 salaires et des pensions, aux conditions de travail précaires et de mauvaise qualité, au manque
49 de reconnaissance de la profession, à la surcharge de travail et aux perspectives de carrière
50 limitées, compte parmi les principaux facteurs qui expliquent cette pénurie. Par ailleurs, les
51 effectifs sont vieillissants et ne sont pas suffisamment diversifiés, reflétant les inégalités
52 sociales persistantes dans le système éducatif.
- 53 7. Une négociation collective cohérente et un dialogue social efficace sont non seulement
54 bénéfiques pour les personnels de l'éducation, mais également pour une éducation inclusive
55 de qualité pour tous les individus et l'ensemble de la société, en s'assurant que les
56 enseignant-e-s reçoivent les ressources, les formations et l'autonomie suffisantes pour
57 exercer efficacement leur profession. La négociation collective contribue également à
58 revaloriser le statut et la reconnaissance des enseignant-e-s, permettant ainsi d'attirer et de
59 retenir des professionnel-le-s qualifié-e-s et motivé-e-s dans le secteur de l'éducation. D'autre
60 part, la négociation collective contribue à promouvoir la justice sociale en répondant aux
61 besoins et en défendant les intérêts des groupes diversifiés marginalisés au sein de
62 l'éducation, tels que les personnes migrantes, réfugiées ou porteuses d'un handicap. Le
63 dialogue social se révèle particulièrement nécessaire pour lutter contre les inégalités entre les
64 hommes et les femmes au sein de la profession enseignante et de la société, notamment les
65 stéréotypes sexistes et la ségrégation entre les hommes et les femmes dans les différents
66 secteurs de l'éducation, ainsi que pour promouvoir l'accès des femmes aux postes
67 décisionnels, éliminer les écarts de rémunération et de pension entre les hommes et les
68 femmes, combattre la violence et le harcèlement fondés sur le genre et lutter contre les
69 gouvernements qui veulent contourner le dialogue social.
- 70 8. Il est d'une importance cruciale d'intégrer la durabilité environnementale aux programmes de
71 formation, dans la mesure où cette thématique appelle de nouvelles compétences et
72 approches, et doit donc bénéficier de ressources suffisantes pour financer le matériel
73 d'enseignement et de formation pour les enseignant-e-s. Pour relever les défis
74 environnementaux, il faut réaliser des investissements significatifs dans la rénovation des
75 bâtiments scolaires et universitaires, en utilisant de manière judicieuse les ressources
76 naturelles telles que l'eau et l'énergie, mais aussi en tenant réellement compte de

77 l'environnement dans la gestion quotidienne, notamment les achats, le recyclage, la
78 biodiversité, la mobilité, etc. De même, la transition numérique transforme les méthodes
79 d'enseignement et a un impact sur l'autonomie professionnelle des enseignant·e·s et des
80 chercheur·euse·s.

81 9. La transition numérique nécessite d'allouer suffisamment de ressources et de donner aux
82 enseignant·e·s le dernier mot dans les institutions et systèmes éducatifs, pour leur permettre,
83 ainsi qu'aux personnels de l'éducation, de répondre efficacement à un environnement en
84 pleine mutation. Les choix budgétaires auront un impact sur les services publics. Dans ces
85 secteurs, la tendance est davantage aux économies qu'aux investissements. Ces coupes
86 budgétaires ou cette insuffisance d'investissement affecteront directement les écoles et,
87 partant, les employé·e·s, les candidat·e·s potentiel·le·s, les jeunes et les personnes âgées. Elles
88 auront un impact encore plus important sur les personnes vulnérables ou qui rencontrent des
89 difficultés financières.

90 10. Les études indiquent une diminution constante des investissements publics pour l'éducation
91 dans les pays européens de l'OCDE, alors que les investissements privés demeurent stables :
92 une telle situation augmente aujourd'hui le risque de privatisation et de commercialisation de
93 l'éducation, notamment au travers des investissements dans des solutions technologiques
94 appliquées à l'éducation. Cette privatisation impacte le contenu de notre éducation et
95 l'autonomie professionnelle du personnel enseignant.

96 **Considère que :**

97
98 1. Remédier à la pénurie d'enseignant·e·s doit être une priorité pour garantir l'avenir de
99 l'éducation publique dans une Europe sociale. Les gouvernements nationaux doivent accroître
100 les investissements publics dans l'éducation publique, garantir des rémunérations, des
101 pensions et des conditions de travail décentes et compétitives pour les enseignant·e·s et les
102 professionnel·le·s de l'éducation, renforcer leur autonomie professionnelle et leur statut,
103 assurer leur développement professionnel continu et leur bien-être, et encourager la
104 gouvernance collégiale et le dialogue social dans les établissements scolaires.

105 2. Un dialogue social structuré et une négociation collective cohérente avec des syndicats de
106 l'enseignement forts sont essentiels pour garantir des systèmes d'éducation inclusifs et
107 démocratiques. Ils permettent l'implication et la représentation des personnels de l'éducation
108 dans les processus décisionnels ayant une incidence sur leur vie professionnelle et
109 personnelle. Ils favorisent également une culture de la collaboration et le respect mutuel
110 entre les différents acteurs du secteur de l'éducation, tels que les gouvernements, les
111 employeurs, les parents, les élèves et la société civile.

112 3. Il est prioritaire pour les syndicats de l'enseignement de mettre l'accent sur l'égalité et
113 l'inclusion dans le cadre du renouvellement syndical, en tenant compte des besoins des
114 personnels de l'éducation issus de différents milieux, d'encourager l'adaptation interne des
115 organisations syndicales pour mieux appréhender les nouvelles tendances observées dans le
116 monde du travail, et de renforcer les alliances avec la société civile et les organisations qui
117 soutiennent les revendications des syndicats.

118 4. Il est essentiel de continuer à apporter soutien et solidarité aux syndicats européens du
119 secteur de l'éducation afin de pouvoir engager la négociation collective. La négociation

120 collective couvre un large éventail de problématiques, telles que les salaires, le temps de
121 travail, la santé et la sécurité, l'égalité entre les hommes et les femmes, le développement
122 professionnel, l'autonomie professionnelle et la liberté académique, les programmes
123 d'études, les évaluations et les procédures de règlement des griefs. La négociation collective
124 peut amener les personnels de l'éducation à obtenir de meilleures conditions de travail.

125 5. Les gouvernements nationaux et les autorités éducatives doivent résister aux tentatives de
126 privatisation de l'enseignement, dans la mesure où elles portent atteinte à l'éducation en tant
127 que bien public et encouragent la concurrence axée sur le marché, la ségrégation et l'exclusion
128 au sein de ce secteur. Le système éducatif privé, lorsqu'il n'intègre pas les obligations de
129 service public, ne devrait pas recevoir de fonds publics. La Conférence du CSEE plaide en
130 faveur de systèmes d'éducation publics gratuits, universels, équitables et démocratiques,
131 respectant les droits humains, ainsi que l'autonomie professionnelle et la liberté académique,
132 et offrant une éducation de qualité et inclusive pour tous les individus, indépendamment de
133 leur situation et de leurs aptitudes. Un tel système doit avoir pour priorité le droit des enfants
134 et des élèves à une éducation de haute qualité, qui constitue le fondement du développement
135 personnel et de l'inclusion sociale. Le potentiel des technologies numériques devrait servir à
136 améliorer l'enseignement et l'apprentissage. Il est nécessaire de conserver une approche de
137 la numérisation centrée sur l'humain, qui respecte les principes pédagogiques, les normes
138 éthiques et la justice sociale. Il importe également de mettre en place des garde-fous pour
139 prévenir les risques en lien avec la vie privée, la protection des données, la cybersécurité et la
140 culture numérique. Il est nécessaire de maintenir une approche de la numérisation centrée
141 sur l'être humain et respectant les principes pédagogiques, les normes éthiques et la justice
142 sociale. De même, une éducation à l'épreuve du temps est une éducation qui se veut plus
143 durable sur le plan environnemental et qui contribue à sensibiliser au changement climatique
144 et à la citoyenneté écologique.

145 6. L'éducation joue un rôle essentiel dans l'intégration des groupes défavorisés, en particulier
146 les personnes migrantes, réfugiées ou demandeuses d'asile. L'éducation contribue à renforcer
147 le dialogue interculturel, la compréhension mutuelle et la solidarité entre les différentes
148 communautés qui composent notre société. Il existe cependant un réel besoin d'accorder des
149 ressources et un soutien supplémentaires aux enseignant-e-s qui travaillent avec des élèves
150 ayant des besoins divers et de mieux reconnaître et mettre en valeur leur contribution à
151 l'inclusion sociale.

152 7. Le CSEE est convaincu de l'importance des services publics tels que les écoles. Ils constituent
153 un pilier essentiel pour garantir une société juste. Ensemble, ils forment « la richesse
154 collective, la seule de celles et ceux qui n'en ont pas ».

155 **Confirme l'engagement des organisations membres du CSEE à :**

156
157 1. Plaider en faveur d'un soutien ferme et indéfectible à l'éducation, en tant que bien public et
158 droit humain universels, et appeler les gouvernements nationaux et les autorités compétentes
159 à assurer et accroître le financement public durable et fiable de l'éducation – une condition
160 préalable indispensable pour garantir une éducation de qualité et inclusive pour tous les
161 individus et améliorer les conditions de travail, les salaires et les pensions dans ce secteur.

- 162
163
164
165
166
2. Lutter pour la reconnaissance et le respect des prérogatives des syndicats de l'enseignement et revendiquer leur participation active au dialogue social et à la négociation collective au niveau national et européen. Les syndicats de l'enseignement sont la seule voix collective légitime des personnels de l'éducation en Europe et s'opposeront à toute ingérence extérieure dans leur liberté syndicale.
- 167
168
169
170
171
172
3. Se mobiliser en vue de défendre et renforcer le dialogue social et la négociation collective à tous les niveaux, en renforçant notamment les pratiques nationales, en établissant des stratégies pour améliorer les conditions d'emploi et de travail des enseignant-e-s, des responsables d'établissement scolaire, des universitaires, des chercheur-euse-s et de l'ensemble des personnels de l'éducation, et contribuer au renouvellement et à l'organisation des syndicats.
- 173
174
175
4. Continuer à défendre le droit à l'action syndicale. Le droit d'association, le droit à l'action collective (y compris le droit de grève) et le droit à la liberté d'expression sont essentiels dans une démocratie et en tant que contrepouvoir dans la négociation collective.
- 176
177
5. Amplifier et développer la campagne de l'IE « La force du public : ensemble on fait école » dans le cadre européen.